

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demande d'immatriculations.....1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Atakpamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé et Sokodé.

Suivant réquisition, n° 24677 déposée le 11 - 03 - 2004, M. ATAYI Thomas Amaté Satchivi, profession : mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 00 a 61 ca, situé à Tsévié-Bolou Kpémé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Bétéwuimé et borné au Nord par Kossi GBEMOU, au Sud par KATENGA Tétéma et DEGBE Bolou, à l'Est par KPEGLO Bessou et à l'Ouest par KATENGA Tétéma.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ATAYI Amaté Tchékouvi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31455 déposée le 26 - 01 - 2010, M. BOMBONNE Gmakilé, profession : gendarme, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 38 ca, situé à Sokodé Kouawaou-Woro, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kouawaou-Woro et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la propriété ISSIFOU, à l'Est par la collectivité MOLA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32369 déposée le 31- 08 - 2010, **M. MAMAH Kwassi**, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 08 a 06 ca, situé à Adétikopé Gbankui, préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbankui et borné au Nord par la collectivité GUINYOVO et KPEGAN, au Sud et à l'Est par la propriété GYMA cultures et à l'Ouest par la propriété Togbé GLAMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32710 déposée le 04 - 11 - 2010, **M^e TAGBA-GNAKOU**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot n° 1399 bis, au Sud par le lot n° 1403 bis, à l'Est par le lot n° 1401 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GOMEZ Héléne Ablavi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32711 déposée le 04 - 11 - 2010, **M^e TAGBA-GNAKOU**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito Atiéomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito Atiéomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité AVOUN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GOMEZ Héléne Ablavi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32712 déposée le 04 - 11 - 2010, **M^e TAGBA-GNAKOU**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 98 ca, situé à Lomé Légbassito Atiéomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito Atiéomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est par la collectivité AKADJA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GOMEZ Héléne Ablavi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 32718 déposée le 05 - 11 - 2010, **M^e ATAYI Amaté Madjé**, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, 249 rue Zooti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Togblékopé Zilidji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zilidji et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBESSIVI Séwodji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOWOU Olumoye et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33533 déposée le 03 - 05 - 2011, **M. KPATCHA Essolakina**, profession : fonctionnaire de police à la retraite, domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 28 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomahé et borné au Nord par la propriété VIGNO, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33668 déposée le 31 - 05 - 2011, M. ATTIGOSSOU Agbéko, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 14 ca, situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la propriété GASSOU et à l'Ouest par la propriété ABONI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33669 déposée le 31 - 05 - 2011, M. ATTIGOSSOU Agbéko, profession : agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 15 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié et borné au Nord par la propriété AHOLOU Komi et KPONDRO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et la propriété de AMOUZOU-GLIKPA A. Dométo, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m et la propriété de AMOUZOU-GLIKPA A. Dométo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33764 déposée le 17 - 06 - 2011, M. SONDJALIM Mahamadou, profession : conseil juridique, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 14 ca, situé à Lomé Légbassito Ahonkpoè et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété ZOGLI et à l'Est par la route Légbassito Agossito de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. FIAYIWO Komlan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33771 déposée le 20 - 06 - 2011, Mme AKITANI Akouavi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des Hts HOMAWOU Latey.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AKITANI Eunice Zéani Mira et AKITANI Aude Eli Axelle et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33779 déposée le 22 - 06 - 2011, Mme NUNYAKPE Yawa Venetsia, épouse KOUDJAHO, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 70 ca, situé à Lomé Aflao Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batomé et borné au Nord par les lots N° 486 et 487, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 477 et à l'Ouest par le lot N° 475.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33800 déposée le 24 - 06 - 2011, M^e GARBA Zoubéyo, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 78 ca, situé à Lomé Agoènyivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom Adjougba et borné au Nord par les lots N° 705 et 706, au Sud par les lots N° 709 et 710, à l'Est par le lot N° 708 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ABERETE Moukahilou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33830 déposée le 05 - 07 - 2011, **M. ACAKPO Yaovi Antonio**, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 33 ca, situé à Lomé Baguida Sud-Ouest, préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Détente et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par des lots N° 122 et 123, et à l'Ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33831 déposée le 05 - 07 - 2011, **M. Guy BOUTECULET**, profession : agent d'aménagement, demeurant et domicilié à Paris (France), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi Segbe, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Eklikopé et borné au Nord à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité GODZOR

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33834 déposée le 06 - 07 - 2011, **M. SONDJALIM Mohamadou**, profession : conseil juridique, demeurant et domicilié à Lomé 49, rue des Giroyles, Doumassesse II, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Agotimé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité NUWATI Noussoudji et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33851 déposée le 08 - 07 - 2011, **M. GBEKOU Koffi Koutchetan**, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 17 ca, situé à Kpogan-Agbétsiko, préfecture des Lacs, et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par Htrs AGBEHONOU, au Sud par la route nationale N° 2 Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33855 déposée le 11 - 07 - 2011, **M. KATAKITI Afoh Gado**, profession : avocat, demeurant à Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par le lot N° 19, au Sud par le lot N° 15, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot N° 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33856 déposée le 11 - 07 - 2011, **M^e TSOLENYANU Koffi**, profession : notaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 61 ca, situé à Lomé Aflao Akato-Viépe-Goloe Kopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété NUTSUGAN Kodjo, à l'Est par la collectivité AGBASSA, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GONE Ablavi Nyuimabu et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33860 déposée le 12-08-2011, M. DOGBEAVOU Sédjro Koffi, profession : avocat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 40 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Ehoe et borné au Nord par la propriété DOGBEAVOU Sédjro Koffi, au Sud par la collectivité AFANTE, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité NEGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33868 déposée le 13-07-2011, M. KONZI Tèi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agétu et borné au Nord par le lot N° 1729, au Sud par le lot N° 1725, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par les lots N° 1726 et 1727 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33885 déposée le 15-07-2011, M. KLOUSSE Koffigan François, profession : fonctionnaire au service de la pêche, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 96 ca, situé à Kpomé Zogbla-Kopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Zogbla Kopé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la collectivité ATTIVI Agokponou et GAVI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33886 déposée le 15-07-2011, Mlle TAKOUGNADI Ana Egnidou, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Téléssou Anomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété DOVI et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33887 déposée le 15-07-2011, Mme Maman-KORODOWOU Azraa Touré épouse SHAFER, profession : ménagère, demeurant à Lomé Hédzranawoé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Fidokpui, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la collectivité KOUDJO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33888 déposée le 15-07-2011, M. WAGBE Gbati, profession : déclarant en douanes, demeurant à Agoènyivé Sogbossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 90 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud par une rue non dénommée de 14 m chacune, à l'Est par la collectivité Yissou AKPAKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33889 déposée le 15 - 07 - 2011, **M. WAGBE Gbati**, profession : déclarant en douanes, demeurant à Agoènyivé Sogbossito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité Yissou AKPAKOU et au Sud par une rue non dénommée d 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33894 déposée le 18 - 07 - 2011, **M. SABI B. Ayessigam**, profession : fonctionnaire international, demeurant à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 56 ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot N° 1302, à l'Est par les lots N° 1299 bis et 1302 bis et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33895 déposée le 18 - 07 - 2011, **M. HUNZUNKEN Akoli**, profession : employé de banque, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 01 a 94 ca, situé à Kévé Aképé Azavénou, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété VIGNON Vigné, au Sud par la propriété AZIAVI Amégadzi, à l'Est par la propriété VETSUPE Awou et à l'Ouest par la propriété M. et Mme ADOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33896 déposée le 19 - 07 - 2011, **Mme VOSSAH Hanu Dométo**, profession : administratrice, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného Kpogan Agbétiko, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité ALLAGLO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33897 déposée le 19 - 07 - 2011, **M. AWOUNYO Kokouvi Mawuli**, profession : maçon carreleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot N° 2849, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot N° 2843 B et à l'Ouest par le lot N° 2842.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33898 déposée le 19 - 07 - 2011, **M. KWETEVI Nikoué Djigbondeh**, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 2 ha 50 a 72 ca, situé à Kévé Awoukopé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Awoukopé et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au Sud par les propriétés ALLA Kokou et AVATSOFE Awou, à l'Est par la propriété SOWOEDE Agbassan et à l'Ouest par la propriété AGBOFLAN Agbavon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33899 déposée le 19 - 07- 2011, M. KWETEVI Nikoué Djigbondeh, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 21 ca, situé à Aného Agbodrafo Kpessi, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kpessi et borné au Nord par la route nationale n° 2, au Sud par la propriété GBODJO Afantsao, à l'Est par la rue Mimagna et à l'Ouest par la propriété Assou DZADZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33901 déposée le 19 - 07- 2011, M. DOBILA Ousmana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 59 ca, situé à Lomé Afiao Batomé Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot n° 735, au Sud par une rue de 21m, à l'Est par le lot n° 726 et à l'Ouest par les lots n° 723 et 724.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33902 déposée le 19 - 07- 2011, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : agent de constatation principale des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 60 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpémé Agomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété NOMANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33903 déposée le 19 - 07- 2011, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : agent de constatation principale des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 68 ca, situé à Tsévié Davié Bastra, préfecture du Zio, connu sous le nom de Dzidové-Péage et borné au Nord, à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud par les propriétés de Feu TOGBE DONPE et les collectivités GAHA et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33904 déposée le 19 - 07- 2011, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : agent de constatation principale des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Demé et borné au Nord par la propriété SOMALI Komi, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33905 déposée le 19 - 07- 2011, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : agent de constatation principale des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpémé Agomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété TOUDEKA Kombla et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33906 déposée le 19 - 06 - 2011, M. SANDA Gnazou Bolobère, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord par le lot n° 280, au Sud par le lot n° 282, à l'Est par le lot n° 281 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33908 déposée le 20 - 07- 2011, Mme ALOGNON Afiwa, profession : coiffeuse, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 01 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Danlimé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés GATO Bedjra et la collectivité GATO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33909 déposée le 20 - 07- 2011, Mme ALOGNON Afiwa, profession : coiffeuse, demeurant à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33910 déposée le 20 - 07- 2011, M. d'ALMEIDA Ayayi César Félix, profession : directeur de société, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Yokoè Adidogomé de 30 m, au Sud par la propriété DEKOU Ayaovi, à l'Est par la propriété AMAH Ayélé, à l'Ouest par la propriété DETOH André TF : 27595 et la propriété DEKOU du TF : 27595.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33911 déposée le 20 - 07- 2011, Mlle TANNOUS Nella, profession : étudiante, demeurant au Canada, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 73 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par le lot n° 33, à l'Est par le lot n° 26 et à l'Ouest par le lot n° 25.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33912 déposée le 20 - 07- 2011, M. DOVI Ahlonko, profession : avocat, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 32 ca, situé à Aného Agbodrafo, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la route nationale n° 2 Lomé -Aného de 40 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33913 déposée le 20 - 07- 2011, Mme Sylvia Adjoa HUNDT-AQUEREBURU, profession : notaire, demeurant à Tokoin Hopital, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 08 a 19 ca, situé à Tsévié Dalavé Sokpota, préfecture du Zio, et borné au Nord, au Sud par la propriété LASSEY Stephan, à l'Est par la voie ferrée Lomé-Tabligbo et à l'Ouest par la collectivité HOEYI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33914 déposée le 20 - 07- 2011, M. YAKPO Ankou Agbenyo, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les lots n° 1522 C et 1521, au Sud par une rue de 25 m et à l'Est par les lots n° 1523 et 1522A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33915 déposée le 20 - 07- 2011, M. YAKPO Ankou Agbenyo, profession : inspecteur des impôts, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe, et borné au Nord par les lots n° 1564 et 1562 A, au Sud par les lots n° 1562 C et 1560, à l'Est par une rue de 18 m et à l'Ouest par le lot n° 1561 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33916 déposée le 20 - 07- 2011, M. Yawo Amétépé ANTHONY, profession : électricien-plombier, demeurant à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 77 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 200, au Sud par le lot n° 201 B, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par le lot n° 202.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme LASSEY Têko et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33917 déposée le 20 - 07- 2011, M. Combey AGBODJAN, profession : géomètre à la retraite, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 88 ca, situé à Lomé Attiéguou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au Nord par le lot n° 185, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 187 A et à l'Ouest par le lot n° 186.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ANTHONY Yawo Kaxoxo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33918 déposée le 20 - 07- 2011, M. ATTIOGBE Komlan, profession : garagiste, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 45 ca, situé à Lomé Légbassito Amédenta, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Ouest par la propriété TCHONAPE Agbodjissodé et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33919 déposée le 20 - 07- 2011, M. ATTIOGBE Komlan, profession : garagiste, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 99 ca, situé à Lomé Légbassito Amedenta Atiémé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité TOMY Agbodjissode, au Sud par la collectivité AKPALE, à l'Est par la route Légbassito-Zonoussimé de 20 m et à l'Ouest par la collectivité AGBODRE Kpando.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33920 déposée le 22 - 07- 2011, Mme ALORNYO Patience Arku, profession : institutrice, demeurant à Lomé Avépozo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kitidjan, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Kélégougan de 30 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers DJOKPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33921 déposée le 22 - 07-2011, M^e Pélagie Afiavi S. do REGO d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant à 15, rue Béniglato, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 a 76 ca, situé à Kossi AGBAVI, préfecture des Lacs, et borné au Nord par la collectivité AGBAVI, au Sud, à l'Ouest par une rue en projet de 16 m et à l'Est par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33922 déposée le 25 - 07- 2011, M. ANADE Abóssouwè Jean, profession : fonctionnaire de police, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Kini AGBETY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33923 déposée le 25 - 07- 2011, M. AWUVE Hoenyefia Yaovi, profession : bijoutier, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 49 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Sogbossito Légbassito Darakopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité KOUDAKPO, au Sud par une rue de 28 m et à l'Est par la collectivité KOUDAKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TETE Koffi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33924 déposée le 25 - 07- 2011, M. AWUVE Hoenyefia Yaovi, profession : bijoutier, demeurant à Lomé Béniglato, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1075, au Sud par la rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1077 et à l'Ouest par le lot n° 1074.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TETE Koffi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33926 déposée le 25 - 07- 2011, M. KAO Baodadi, profession : architecte, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 à 28 ca, situé à Lomé Baguida la Détente, préfecture du Golfe, et borné au Nord par un passage de 6 m et un lot n° 14, à l'Est par une R. A, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33927 déposée le 25 - 07- 2011, Mme GBEDEY Gbedessi Anama Ayaba, profession : employée à LONATO, demeurant à Lomé Aflao Totsi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Lankouvi, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 22, à l'Est par le lot n° 10 et à l'Ouest par le lot n° 8.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33928 déposée le 26 - 07- 2011, M^e Mathias Komlanvi LODONOU, profession : notaire à Lomé, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Téléssou, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEMOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TCHALLA Bissébé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33929 déposée le 26 - 07- 2011, Mme NOMESSI Holali Abla, épouse AMEGANVI, profession : agent des douanes, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 74 ca, situé à Lomé Sanguéra Dékpo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au Nord par la propriété de Komlan ZOGBEMOU, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m et à l'Est par la propriété de TCHEDRE D. Tani.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33930 déposée le 26 - 07- 2011, Mme MALM Ayawavi Mawuena Wobubé, profession : cuisinière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 66 ca, situé à Tsévié Assiama, préfecture de Zio, connu sous le nom de Assiama et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud par le lot n° 126, à l'Est par les lots n° 123 et 125 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33931 déposée le 26 - 07- 2011, Mme Délé Ahouéfa Annick OLOUKPONA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Dzigbé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzigbé, et borné au Nord et à l'Est par la collectivité GADA, au Sud et à l'Ouest par les rues de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33932 déposée le 26 - 07- 2011, Mme AMENYAH Adjovié Séfakor, profession : pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AKOLIPO, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33933 déposée le 26 - 07- 2011, M. AMETODJI Yaovi, profession : technicien d'avion, demeurant et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé, et borné au Nord et à l'Ouest par les collectivités SENYO et DZELOU, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la collectivité TREVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33934 déposée le 26 - 07- 2011, Mme KWAMI Yawa, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 16 ca, situé à Lomé Sanguéra Fozoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GBEGAN Kossi, au Sud par une rue de 16 m et à l'Est par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33935 déposée le 26 - 07- 2011, M. SONGOÏ Kézié, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 33 ca, situé à Agoè-Nyivé zone de réinstallation des exp. de la FIR, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoè-Nyivé, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 793, à l'Est par le lot n° 792 et à l'Ouest par le lot n° 796.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33940 déposée le 26 - 07- 2011, M^e TCHASSONA Traoré Mouhamed, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 22 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Télessou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité Zongble Agbeti.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. PANOU Edinam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33941 déposée le 27 - 07- 2011, M. AMETANA Kodjovi Mathias, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 15 a 16 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djégomé, et borné au Nord par les propriétés BOKO Eva, AMEGAN Dzodzi et AVISSE Messan, au Sud par les propriétés AMEGAN Dzodzi et ADAEYEVE Adzowa, à l'Est par la propriété BOKO Eva et la collectivité ABLI et à l'Ouest par la propriété AGADJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33947 déposée le 27-07-2011, M. FOLLY-NYAMA Ekoé Kangni Blewoussi, profession : dessinateur bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 01 ca, situé à Lomé Baguida Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers KOUDAKPO Anani Blah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33948 déposée le 27-07-2011, M. AGBEKO Messanvi, profession : médecin pédiatre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 ha 39 a 53 ca, situé à Assahoun Adekpou Agbandjanaken, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agbandjanaken et borné au Nord par la propriété EVU Komla, au Sud par la propriété WLOMAWU Adewu-Tsè, à l'Est par la propriété KESSOU Komlavi et à l'Ouest par la propriété WLOMAWU AdewuTsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33949 déposée le 27-07-2011, Mme AGBOSSOU Aheba, épouse BATADIWA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 03 ca, situé à Lomé Attiégo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiégo et borné au Nord par le lot n° 380, au Sud par le lot n° 378, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par le lot n° 379 a.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33950 déposée le 27-07-2011, M. DANHOUI Clément et DANHOUI Ayoko Olga, profession : enseignants, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33951 déposée le 27-07-2011, Mme BUDEMA Bandawa Fisima, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Téléssou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AWOU Sodjinsi et à l'Est par une placette.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33952 déposée le 27-07-2011, M^e d'ALMEIDA Kokoè A., profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 08 a 08 ca, situé à Tsévié Lowoe Sokatsikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Sokatsikopé et borné au Nord par la collectivité SOKATSI, au Sud par la collectivité AGBOKOU Kokou, à l'Est par la collectivité LEKPETE et à l'Ouest par la collectivité ATSON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme GBEDEWA Akouavi Sidonie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33953 déposée le 28-07 -2011, M. SHALLEY Gameli Sueto, profession : instructeur de langues, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Kohne, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kohne et borné au Nord et au Sud par la propriété ADRAKY, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33954 déposée le 28-07 -2011, M. SHALLEY Gameli Sueto, profession : instructeur de langues, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Kohne, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kohne et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADRAKY, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33955 déposée le 28-07 -2011, M. TCHAMBA Bikliwe Dadjo, profession : employé de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Danliné Adidronkpo et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DJEMEKI Yaogan et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33956 déposée le 28-07 -2011, M^e TAIROU Ahamadou, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Agoè-Nyivé Vakpossito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakpossito et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEDJEHA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme TOSSOU Akouwa Biova et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33957 déposée le 29-07 -2011, M^e Emilienne Kayi FOLI, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 78 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 748 et 749, à l'Est par le lot n° 751 B et à l'Ouest par le lot n° 750 A.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à MENSAH Akoua Massa et MENSAH Mawussi et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33958 déposée le 29-07 -2011, M^e Emilienne Kayi FOLI, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise et française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 1908 A, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1907 et à l'Ouest par le lot N° 1909.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle ADJOKOU Mawounyo Yawavi et M. Gérard Gilbert Jean Paul et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33959 déposée le 29-07 -2011, M^e Emilienne Kayi FOLI, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 83 ca, situé à Lomé Aflao Yokoè Agblégan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agblégan et borné au Nord et à l'Est par la propriété AYAWO Kpoti, au Sud par une rue de 14 m, et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à MENSAH Akoua Massa et MENSAH Mawussi et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33960 déposée le 29-07 -2011, M. WENKOURAMA Davoéga et son épouse WENKOURAMA Toudiguina, profession : médecin et comptable gestionnaire, demeurant à Avédji et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Tsévié Adétikopé Adoglové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adoglové et borné au Nord et au Sud par la collectivité MLAGANI, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété AVITI Atsupé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33961 déposée le 1^{er}-08 -2011, M. SALIMA Homgouena, profession : technicien commercial, demeurant à Gbossimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52 a 74 ca, situé à Tsévié Kovié Sévagbleta, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dzogbeto et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la route Noépé-Kovié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33962 déposée le 1^{er}-08 -2011, M. SALIMA Homgouena, profession : technicien commercial, demeurant à Gbossimé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 76 a 40 ca, situé à Tsévié Kovié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Sévagbleta et borné au Nord par la propriété ALOGBLETO Agbeko et la route de Mission -Tové de 20 m, au Sud par les collectivités DZOKEY, GBEDIVLO et BOSRO, à l'Est par la collectivité SEVLO et à l'Ouest par la collectivité TOSSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33963 déposée le 03-08 -2011, Ets. EDOH ET FILS représenté par EDOH Kossi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 65 a 68 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tovegblé et borné au Nord par la collectivité ZOGBLE et la propriété NOVON Ayao, au Sud par la propriété AKEY Koami et la collectivité AHOVI, à l'Est par la propriété NOVON Ayao et la propriété AKEY Koami et à l'Ouest par la propriété AHOVI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Ets. EDOH ET FILS et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33964 déposée le 02-08 -2011, M. ANANI-HOUNAKE Komla, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 35 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zanvi et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAVON Dégbé et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33965 déposée le 02-08 -2011, la société AZUR Immobilier Groupe HCH-AZUR, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 70 ca, situé à Lomé Baguida Sud-Ouest, connu sous le nom de la Détente et borné au Nord par les lots n° 149 et 151, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par les lots n° 146 et 147 et à l'Ouest par le lot n° 152.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DICK Max Yves Komlavi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33966 déposée le 02-08 -2011, M^e GARBA Zoubeyo, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 57 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Saint Joseph et borné au Nord par un espace vide, au Sud par le lot n° 44, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par les lots n° 35, 2 et 40 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'association AL MUNTADA AL-ISLAMI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33967 déposée le 02-08 -2011, M. LAWSON AVUNSU Laté Lolo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 22 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BASSALEY Codjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33968 déposée le 02-08 -2011, les époux KPEDENOU Komi et Athio, profession : employé de Banque et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Kégué, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1185, au Sud par le lot n° 1186, à l'Est par le lot n° 1187 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33969 déposée le 02-08 -2011, Mme AGBOSSOU Aheba, épouse BATADIWA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Klobatémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klobatémé et borné au Nord par la route nationale n° 34, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TRONKA .

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33970 déposée le 02-08 -2011, M. ATTIVI Folly Dodji, profession : agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 41 ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par le lot n° 258, au Sud par les lots n° 260 B et 261 B, à l'Est par le lot n° 261 A et à l'Ouest par une rue de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33971 déposée le 02-08 -2011, Mme YAOVI Akouavi Ahoéfa, épouse HILVERT, profession : commerçante, demeurant à Hédzranowoé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Lomé Hédzranowoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranowoé et borné au Nord par les lots n° 28 et 29, au Sud par le lot n° 31 B, à l'Est par le lot n° 32 et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33972 déposée le 03-08 -2011, Pasteur AMONY Mensah, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 32 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédome et borné au Nord par la collectivité AGBANTO Broussou, au Sud par la collectivité AGBANTO Broussou, à l'Est par la collectivité AGBANTO Broussou et une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue existante de 28 m .

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église des Assemblées de Dieu et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33973 déposée le 03-08 -2011, M^e Mohamed Tchassona Traoré profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 10 ca, situé à Lomé Tokoin-Wuiti, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le lot n° 103, au Sud par un lot non dénommé, à l'Est par les lots n° 104 et 106 et à l'Ouest par une rue en projet de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GBAGUIDI Comlan Gilles et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33974 déposé le 03-08 -2011, M^e Mohamed Tchassona Traoré profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 31 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité ADENYO, au Sud par la collectivité AHIHANGBA, à l'Est par la collectivité ALI et à l'Ouest par la collectivité AGLAGO et la propriété MIDZRAKOU Agbénowossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Agence d'aménagement urbain de promotion et de Financement immobilier et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33975 déposée le 03-08 -2011, M^e GNAZO Mèmèssilé, profession : notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par la collectivité LOGODOHO, au Sud, à l'Est par la collectivité LOGODOHO et à l'Ouest par une rue de 16 m et la propriété du colonel SOKA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BAKAI Baoubadi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33978 déposée le 03-08 -2011, Mme IAKOUBOVSKAIA épse TETEGAHET TETEGANH Kangni Apéti, profession : médecins, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au Nord par le lot n° 811, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 812 et à l'Ouest par les lots n° 806 B, 808 B - 810 B.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33979 déposée le 03-08-2011, M. IAKOUBOVSKAIA Irina et TETTEGAH Kangni Apéti, profession : tous médecins, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 29 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wataklassou Kopé et borné au Nord par les lots n° 807 et 808, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par les lots n° 808 A et 810 A et à l'Ouest par les lots n° 804 et 806 A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33980 déposée le 03-08-2011, M. NAMESSI Kao, profession : commerçant, demeurant à Lomé Agbalépédo et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 99 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par le lot n° 703A, au Sud par le lot n° 704, à l'Est par une rue non dénommée de 22 m et à l'Ouest par le lot n° 702.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33981 déposée le 03-08-2011, M. ANAGO Koudjodji Emmanuel, profession : géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 150, à l'Est par le lot n° 157 et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33982 déposée le 03-08-2011, M. ADZOGLE Koami, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Agouévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 87 a 50 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adidomé Kpali et borné au Nord par la collectivité ADJASSOU et KPATCHA, au Sud par la collectivité ADJOVI et la collectivité AHOMBO, à l'Est par la collectivité AGBOYI et à l'Ouest par la collectivité SOWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33983 déposée le 03-08-2011, M. Révérend Pasteur DJAKOUTI Mitré, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Mission-Tové Kpémé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Apéssito et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWUNYO Amégavi, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33984 déposée le 04-08-2011, M. POULI Essosimna, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Tsévié Djablé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbama Kopé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité GBAMA, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la collectivité GBAMA Aféléty.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33985 déposée le 05-08- 2011, M. DJADJE Abdourhamane, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Zongo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 80 ca, situé à Lomé Agoènyivé Zongo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord par le lot n° 128, au Sud par le lot n° 132, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 129.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33989 déposée le 05-08- 2011, M. SALAMI-ODJO Adébissi, profession : retraité de l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 59 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbomamé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBONOUHO Aguidji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33990 déposée le 05-08-2011, M. LAMBONI Sibidi, profession : kinésithérapeute, demeurant à Agoè Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avégantonon et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MONDJRO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33991 déposée le 08-08-2011, M. BADABADI Eyadonam, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOGO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33992 déposée le 08-08-2011, M. BADABADI Eyadonam, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 80 ca, situé à Lomé Agoènyivi Daliko, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KPOGLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33993 déposée le 08-08-2011, M. AYEDJI Kossi, profession : fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 38 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wemégble et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FOLIKPO Kwaku Kpotowogbo Léonou et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ABOU Amétowoyona Komlan et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33994 déposée le 08-08-2011, M. AYEDJI Kossi, profession : fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 36 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wemégble et borné au Nord et à l'Est par la propriété MESSAH Gnagnido, au Sud par une rue de 12 m et à l'Ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33995 déposée le 08-08-2011, Mme DABA Jeannette-Estelle Etonam, profession : secrétaire à la clinique ALPIA, demeurant à Hanoukopé-Franciscain et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Modji, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié Modji et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de Mme GATI Adjovi, née ADJALO et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33996 déposée le 08-08-2011, M. TAGBA Labri, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 25 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZOGBE et au Sud par la route Tanoukonti-Adétikopé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33997 déposée le 09-08-2011, Mme ASSIGNON Adakou Enyonam Floriane, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dangbessito et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBODEKA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33998 déposée le 09-08-2011, Révérend BRUCE Kwablan, profession : pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWUNYO Amégavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 33999 déposée le 09-08-2011, M. ADIGBO Kossi Dodzi, profession : avocat, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SAFUI Galey Kossi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34000 déposée le 09 - 08 -2011, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 54 a 35 ca, situé à Tsévié Gatigblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ayigbetoko et borné au Nord par la propriété MAWULANYA Yawovi, au Sud par la collectivité DZELOU, à l'Est par la collectivité AGBEMAVI et à l'Ouest par la collectivité VIDZA, AKPA et AGBALI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AHIABA Adam K. Anthony et Mme WEILL Emilie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34001 déposée le 09 - 08 - 2011, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 66 a 66 ca, situé à Tsévié Gatigblé Komé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Komé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHIABA Anthony et Emilie, au Sud par la collectivité BOKOVI et à l'Est par les collectivités ADEDJE et AGBEMAVI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme AHIABA Anthony et Emilie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34003 déposée le 09-08-2011, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 60 a 96 ca, situé à Tsévié Gatigblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ayigbetoko et borné au Nord par la collectivité ADEDZE, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHIABA Anthony et Emilie et à l'Est par la collectivité AGBEMAVI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme AHIABA Anthony et Emilie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34004 déposée le 09-08-2011, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 ha 98 a 03 ca, situé à Tsévié Wli Medume Tsaho, préfecture de Zio, connu sous le nom de ... et borné au Nord par la collectivité AZIADOME Koto, au Sud par la collectivité AZIAYIBOR et la collectivité DJAKOU, à l'Est par la collectivité GADJO et à l'Ouest par la collectivité GAGBA Kpeto.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AHIABA Yawo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34005 déposée le 09-08-2011, M^e Kokoè A. d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 15 a 10 ca, situé à Tsévié Alokoégbé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dodjramé et borné au Nord par la collectivité FEDZI et la collectivité ADABRA, au Sud par la collectivité KPOLASSI, à l'Est par la collectivité ABOTSI et à l'Ouest par la collectivité ATIVON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. AHIABA Yawo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34006 déposée le 10-08-2011, M. KOWU Kokou Améga, profession : ingénieur informaticien, demeurant à Niaméy, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Klémé Yémépé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de ... et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOGLI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34007 déposée le 10-08-2011, M^e Afiavi do REGO d'ALMEIDA, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 27 ca, situé à Aného-Agbodrafo, préfecture des Lacs, connu sous le nom de ... et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété DOVI Kayi, à l'Est par la propriété AGBODJAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. ROLF Herman FLEER, dame NABO Akouavi LODONOU, épouse FLEER et Mlle Urika FLEER et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34012 déposée le 11-08-2011, M. BARCOLA Manguiliwè, profession : économiste, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 68 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpémé Adodomé et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBOLÓVI et KONDITE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34013 déposée le 11-08-2011, M. DANSOU Koffi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle quelconque d'une contenance totale de 2 a 95 ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la maison KONOU Edoh et à l'Est par un lot non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ADAMAZAN Têko Yaovi Assiogbon et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34014 déposée le 11-08-2011, M. DEGLO Yao Hoegbo, profession : agent commercial, demeurant à Adoboukomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 45 ca, situé à Lomé Tokoin Kélékou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélékou et borné au Nord par le lot n°1190, au Sud par le lot n° 1189, à l'Est par une rue de 34 m et à l'Ouest par le lot n° 1179.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34015 déposée le 12-08-2011, M. GNANSA Pihenawè, profession : ingénieur chimiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 40 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone de réinsertion des exp. de la FIR et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n°1057, à l'Est par une rue de 30 m et à l'Ouest par le lot n° 1059.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34017 déposée le 12-08-2011, Mme JOSHUA Ahlimba, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Gbodjomé Koutigblé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Koutigblé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ETOU Eclou Adodo et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34018 déposée le 12-08-2011, M. YABRE Dago, profession : inspecteur du travail, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Légbassito et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34019 déposée le 12-08-2011, M. YABRE Dago, profession : inspecteur du Travail, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zovadzen et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34021 déposée le 12-08-2011, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényvé Nord de la Gendarmerie, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nord de la Gendarmerie et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 687, à l'Est par le lot n° 688 et à l'Ouest par le lot n° 686 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 34022 déposée le 12-08-2011, M. KONZI Téi, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété AGBO Messan et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00042 - R.P déposée le 28 - 07 - 2011, M. KWASSI Tossa Koffi, profession : urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Atakpamé Agbonou, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de N'déhoun et borné au Nord par le lot N° 237, au Sud par le lot N° 241, à l'Est par le lot N° 239 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00098/R.K déposée le 7-03-2011, Mme KOUMEDJRO Afiwa Djatoubé, profession : en service au CHU de Lomé-Tokoin, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 21 a 80 ca, situé à Kara Welou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara Welou et borné au Nord par les collectivités AWADE et AKO, au Sud par un ruisseau, à l'Est par les collectivités KPELIN et BOBOZE et à l'Ouest par la collectivité AWADE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00108/R.K. déposée le 24-03-2011, Mme **POUWAKA Akoua Haloupidjèsiou**, profession : technicienne supérieure, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 13 ca, situé à Kara Tchanadè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchanadè et borné au Nord par la collectivité NABEDE, au Sud par la collectivité NABEDE, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité NABEDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00117/R.K. déposée le 28-04-2011, M. **LOKOU Kossi**, profession : en service à CIMTOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Kara Tomdè Site 1B, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1B et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 1021, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 1020.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00118/R.K. déposée le 28-04-2011, M. **LOKOU Kossi**, profession : en service à CIMTOGO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 14 ca, situé à Kara Tomdè Site 1B, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1B et borné au Nord par le lot N° 770, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot N° 769.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00144/R.K. déposée le 23-05-2011, M. **ANI Akla-Esso**, profession : inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 25 ca, situé à Kara Tomdè Site 1A, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè Site 1A et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot N° 342-b, à l'Est par le lot N° 344 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00145/R.K. déposée le 03-06-2011, M. **KAMING Limwaï Komi Mouzou**, profession : fonctionnaire des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 98 ca, situé à Kara Tomdè, Commune de Kara constituant le lot N°3, connu sous le nom de Kara Tomdè et borné au Nord-Est par le lot N° 4, au Sud-Est par le lot N°5, au Nord-Ouest par le lot N° 1 et au Sud-Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00146/R.K. déposée le 03-06-2011, M. **KAMING Limwaï Komi Mouzou**, profession : fonctionnaire des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 21 ca, situé à Kara Tomdè, commune de Kara et constituant le lot N° 1351, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot N° 1350, au Sud par le lot N° 1352, à l'Est par le lot N°1351 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00147/R.K. déposée le 03-06-2011, M. KAMING Limwaï Komi Mouzou, profession : fonctionnaire des douanes togolaises, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 89 ca, situé à Kara Dongoyo, commune de Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par les lots N° 1641 et 1644, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par ... et à l'Ouest par le lot N° 1639.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00148/R.K. déposée le 15-06-2011, M. PILOUZOU Tchalouw Bouwéssôdjôlô, profession : administrateur civil au cabinet de la présidence, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 57 ca, situé à Kara Soumbou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par la collectivité PELADJOLO, au Sud par la collectivité FATOU, à l'Est par la collectivité AMOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00149/R.K. déposée le 17-06-2011, M. AGBENDA Amana, profession : fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 31 a 53 ca, situé à Kara Méida, commune de Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kara Méida Fèroudè et borné au Nord par une rue non dénommée de 40 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00150/R.K. déposée le 17-06-2011, M. PIGNANDI Kao, profession : ingénieur hydraulicien en service à Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 08 ca, situé à Kara Dongoyo, commune de Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au Nord par le lot N° 1421-1422, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 1422-1423 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00151/R.K. déposée le 17-06-2011, M. PIGNANDI Kao, profession : ingénieur hydraulicien en service à Kara, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 32 ca, situé à Yadè Yaoudè, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Yadè Yaoudè et borné au Nord par la collectivité KOTOKO, au Sud par la route de contournement de 20 m, à l'Est par la collectivité SIMBIA et à l'Ouest par la collectivité TELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00152/R.K. déposée le 08-06-2011, M^e KADJAKA A. Molgah, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 86 a 79 ca, situé à Kpinzindè Abouda, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpinzindè Abouda et borné au Nord par la route Kara-Kpinzindè, au Sud par la propriété BATCHASSI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la C.E.B.-Kara (Abouda).

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté Electrique du Bénin (C.E.B) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00153/R.K. déposée le 01 - 07 - 2011, M. GNANG Evalou, profession : ingénieur d'aviation civile, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Kara Kpélouwai (Don-Bosco), commune de Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpélouwai et borné au Nord par la collectivité BINTHO, au Sud par la collectivité BINTHO, à l'Est par la collectivité BINTHO et à l'Ouest par la route Kara-Kabou-Bassar de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00154/R.K. déposée le 12 - 07 - 2011, M. AWIKODO Tomdjao, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 72 ca, situé à Kara Kpélouwai, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Kpélouwai et borné au Nord par la propriété ABI Koubli, au Sud par la propriété ABI Koubli, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest la propriété ABI Koubli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00155/R.K. déposée le 12 - 07 - 2011, M. AWIKODO Tomdjao, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Kara Soumbou, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Soumbou et borné au Nord par la collectivité PISSIOU, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la collectivité PISSIOU et à l'Ouest par la collectivité PISSIOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00156 / R.K. déposée le 12 - 07 - 2011, M. SEHOU Anni, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Kara Tomdè Site 1 (A), commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par les lots n° 263 et 264, au Sud par le lot n° 270, à l'Est par les lots N° 267 et 269 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00157 / R.K. déposée le 18 - 07 - 2011, M. TCHENGUEM Essossinam, profession : consultant financier, demeurant et domicilié à Lomé Gblinkomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara Koungouyo, commune de Kara, connu sous le nom de Koungouyo et borné au Nord par la collectivité MANDJAZONO, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la collectivité MANDJAZONO et à l'Ouest par la collectivité MANDJAZONO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00158 / R.K. déposée le 22 - 07 - 2011, Mlle PEKPELI Paragani, profession : hôtesses de l'air, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Kara Téloudè, commune de Kara, connu sous le nom de Kara Téloudè et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par la collectivité SAMON, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité SAMON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00092 / R.S. déposée le 04 - 07 - 2011, M. ANIGLO Messan Nuhoamedo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Nadégré - Dapaong, connu sous le nom de Nadégré - Dapaong et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par KOGUI Tindame, à l'Est par KOGUI Tindame et à l'Ouest par ADANKPO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00093 / R.S. déposée le 04 - 07 - 2011, M. AKAKPO Koffi, profession : secrétaire bureautique, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 29 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Nadégré - Dapaong et borné au Nord par ADANKPO Koffi, au Sud par KOGUI Tindame, à l'Est par KOGUI Tindame et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00094 / R.S. déposée le 29 - 07 - 2011, M. DOBILA Ousmana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Nassablé - Dapaong, connu sous le nom de Dapaong et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot 282, à l'Est par le lot 285 et à l'Ouest par le lot N° 281.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00095 / R.S. déposée le 29 - 07 - 2011, M. DOBILA Ousmana, profession : transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 96 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Kounsogou et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété TANGOUNE, à l'Est par la propriété TANGOUNE Digbene et à l'Ouest par la route nationale n°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00096 / R.S. déposée le 29 - 07 - 2011, M. SIMLIWA Eglou, profession : inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Karbiaga - Cinkassé et borné au Nord par la route Lomé -Cinkassé, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété CINANGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00097 / R.S. déposée le 10 - 08 - 2011, M. SANNEBOULGA Pizinaba Wahabou s/c Me DOUTI Kambilsoa, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un terrain polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route nationale n°1, au Sud par SANNEBOULGA Ousmane, à l'Est par SANNEBOULGA Ousmane et à l'Ouest par SANNEBOULGA Ousmane.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00098 / R.S. déposée le 10-08-2011, M. ***** profession : commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un terrain polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 14 ca, situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par PABILOU Pouguime, au Sud par Montame YENTCHABRE, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par Montame YENTCHABRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00099 / R.S. déposée le 17-08-2011, M. YAMBA Issifou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un terrain polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 26 ca, situé à Cinkassé, préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété ADAMOU, au Sud par une rue en projet, à l'Est par la propriété IDRISSE et à l'Ouest par NAGNANGO Abdoulaye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00100 / R.S. déposée le 17-08-2011, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession : ingénieur des télécoms, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un terrain quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 16 ca, situé à Kpégui, connu sous le nom de Dapaong-Kpégui et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par la propriété

KOMBATE Yendaré, à l'Est par la propriété TAGBA Kérim Kossi et à l'Ouest par la propriété MINTOUBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00101 / R.S. déposée le 17-08-2011, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession : ingénieur des télécoms, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un terrain polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 01 ca, situé à Kpakoaté, commune de Dapaong, connu sous le nom de Dapaong et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par les propriétés LIYABINE Damkoule et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00102 / R.S. déposée le 17-08-2011, M. BAGBIEGUE Taïrou, profession : ingénieur des télécoms, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble lui appartenant, consistant en un terrain polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 22 a 76 ca, situé à Napiembougou, commune de Dapaong, et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par la propriété GNOAME Bédouma, à l'Est par l'emprise de la ligne de la fibre optique de Togo-télécom longeant la route nationale n° 1 Dapaong-Tandjoaré et à l'Ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

Ingrid A. AWADE